

Les jeunes en situation de décrochage scolaire



Décembre 2024

La lutte contre le décrochage scolaire s'impose comme une nécessité, d'autant plus que la crise sanitaire et les périodes de confinement de 2020-2021 ont eu des répercussions multiples et profondes sur les jeunes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, sur les 857 000 jeunes de 16-24 ans que compte la région, près de 78 400 ne sont ni scolarisés, ni en études et n'ont pas de diplôme soit près de 9% de cette tranche d'âge. Parmi eux, plus de 42 000 sont sans emploi ou inactifs.

Entre novembre 2022 et juillet 2023, plus de 12 300 situations de décrochage ont été repérées, dont 10 000 concernent des jeunes de moins de 18 ans soumis à l'obligation de formation (OF).



Jeunes scolarisés en 2nd cycle de 16 ans et plus en Auvergne-Rhône-Alpes

Environ 236 000 jeunes

(Source : Établissements Éducation nationale et Enseignement agricole, BCP rentrée 2023 et SIFA au 31/12/2023)

Flux

Jeunes de plus de 16 ans **sortis de formation sans avoir obtenu le diplôme préparé**

Environ 12 300 situations de décrochage potentiel entre nov. 2022 et juil. 2023

(Source : Rectorats de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, SIEI, tableau de bord régional)

Volume

Jeunes de 16-24 ans **sans diplôme non scolarisés ou non en formation**

Environ 78 380 jeunes sans diplôme dont 42 000 sans emploi

(Source : INSEE, RP 2020)

JEUNES EN SITUATION DE DÉCROCHAGE

Au sens de la loi, sont considérés comme « décrocheurs » les jeunes qui ont quitté un cursus de formation de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme visé par cette formation :

- ils ont suivi un cursus de lycée sans obtenir le baccalauréat,
- ou bien un cursus menant à un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau III (CAP) ou IV (Bac) de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation sans l'obtenir,
- ou ils ont quitté l'école au niveau du collège (avec ou sans le diplôme national du brevet - DNB).

Article L313-7 du code de l'Éducation portant sur les jeunes n'ayant pas atteint un niveau de qualification minimum défini par le décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010.

LES JEUNES RELEVANT DE L'OBLIGATION DE FORMATION

L'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans est entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2020.

Elle permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation tout mineur en situation de décrochage du système scolaire, diplômé ou non, et qui ne sont ni en emploi ni en éducation ni en formation...

Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans pour l'application de l'article L 114-1 du code de l'éducation qui résulte de l'article 15 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

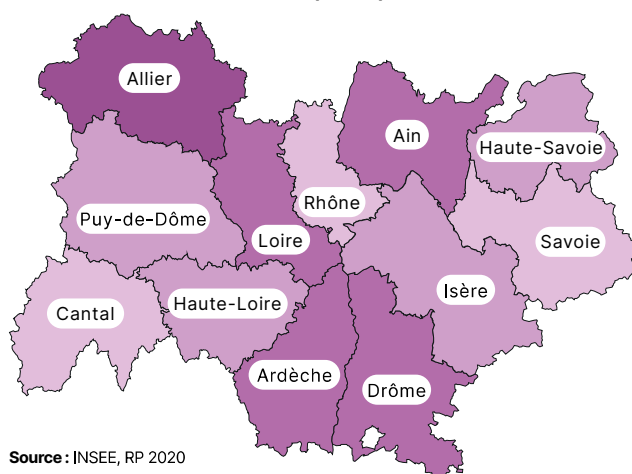
Un nombre de non diplômés en diminution en Auvergne-Rhône-Alpes

Parmi les jeunes de 16-24 ans qui ne sont plus scolarisés ni en études, **78 380 jeunes** (soit 18% d'entre eux) **n'ont aucun diplôme** supérieur au DNB (Diplôme National du Brevet).

En 10 ans, leur nombre a **fortement diminué** (-25%) et la part des non diplômés parmi les non scolarisés a perdu plus de 5 points.

Cette baisse des effectifs de jeunes sans diplôme est observée dans tous les départements de la région.

Part des jeunes sans diplôme parmi les 16-24 ans non scolarisés par département



Source : INSEE, RP 2020

Part des sans diplôme parmi les non scolarisés

moins de 17% de 17% à 19% de 19% à 21% 21% et plus

Des situations plus précaires pour les non diplômés en Auvergne-Rhône-Alpes

Au dernier recensement, **plus de la moitié des jeunes sans diplôme qui ne sont plus scolarisés ni en études sont au chômage ou inactifs** en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 41 810 jeunes (ce taux est de 23% pour les jeunes qui possèdent un diplôme quel que soit le niveau).

Cet effectif est en nette diminution sur la dernière décennie (-12%).

Les jeunes sans diplôme, lorsqu'ils travaillent, sont plus exposés aux emplois précaires et aux contrats aidés que les jeunes diplômés.

Source : INSEE – Recensement 2009 et 2020 – Traitement Via Compétences

12 300 situations de décrochage en Auvergne-Rhône-Alpes sur l'année scolaire 2022-2023

Entre novembre 2022 et juillet 2023 : **12 344 situations de décrochage ont été repérées (en cumulé) dans les 3 académies**. 11,6% des situations de décrochage identifiées en France concernent notre région.

Après ce repérage, la situation de ces jeunes est vérifiée par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) qui proposent des solutions adaptées.

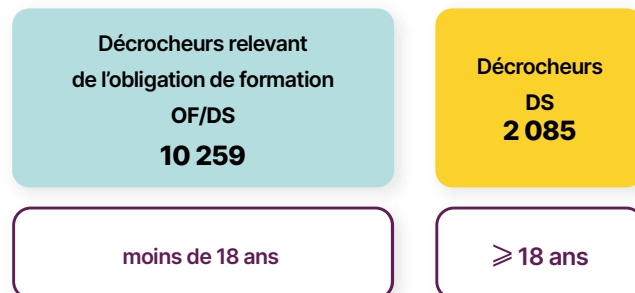
Ces situations impliquent en grande majorité (83%) des décrocheurs relevant de l'obligation de formation 16-18 ans (OF/DS). 17% sont des décrocheurs de plus de 18 ans (DS). Dans notre région les **garçons** représentent **62%** des situations de décrochage.

Parmi les origines de formation renseignées, on constate 44% de jeunes issus de **collège**, 35% issus de **lycée professionnel**, 19% issus de **lycée d'enseignement général et technologique** et 2% inscrits dans un dispositif de la **Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)**.

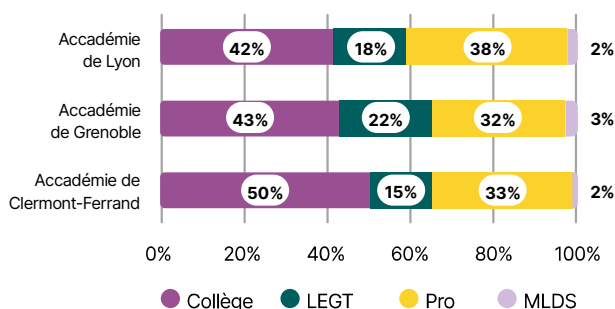
71% des jeunes sont repérés par **l'Éducation nationale**, 25% par une **Mission Locale** et 4% par **l'enseignement agricole**.

Source : Rectorats de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, SIEI - tableau de bord Dataviz régional - Année scolaire 2022-2023 (hors mois de septembre et d'octobre 2022) - Traitement Via Compétences

Situations de décrochage



Origine de formation



Points de vigilance

- Le décrochage est une donnée mouvante et complexe à quantifier.
- Ces chiffres relèvent du cumul des **nouveaux jeunes** repérés chaque mois, non retrouvés dans les bases croisées du SIEI (système interministériel d'échange d'informations). Ce sont donc des **flux mensuels**. Ces jeunes peuvent être en solution dès le mois suivant.
- Certains jeunes peuvent-être en **situation de décrochage plusieurs fois** au cours de l'année. Dans ce cas, ils sont comptés plusieurs fois.
- Les données de l'année scolaire 2022-2023 sont **incomplètes** : pas de données des mois de septembre et octobre 2022.

Une multitude de solutions en région

En Auvergne-Rhône-Alpes, **plus d'une trentaine de dispositifs nationaux, régionaux ou locaux** existent pour un accompagnement vers l'emploi ou un retour à l'école ou en formation.



>> Retrouvez les solutions concrètes ici : www.via-competences.fr/accompagnement-des-parcours/decrochage-scolaire-et-raccrochage/la-recherche-de-solutions

L'accompagnement dispensé par l'Éducation nationale

Trois types de dispositifs peuvent être mis en place au sein de l'Éducation nationale ou hors les murs de l'école en partenariat avec d'autres structures :

Des dispositifs de prévention

Des dispositifs d'intervention

Des dispositifs de compensation ou de remédiation

7 700 jeunes décrocheurs suivis par les Missions Locales

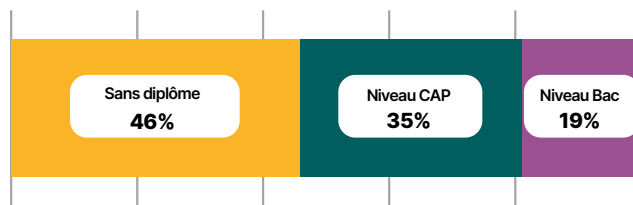
Sur l'année 2023, **7 718 jeunes âgés de 16 à 25 ans** accompagnés par les Missions Locales sont en situation de décrochage scolaire.

Près des **¾** ont **moins de 18 ans** au moment du 1^{er} accueil dans une Mission Locale. Les jeunes **hommes** sont majoritaires (58%).

46% n'ont **pas de diplôme**, 35% un niveau CAP et 19% un niveau Bac.

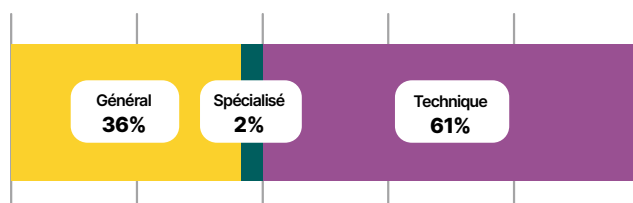
Dans les **quartiers prioritaires de ville** (17% des jeunes décrocheurs), les jeunes ont un niveau légèrement **plus élevé** en moyenne : 24% décrochent au niveau Bac (19% tous territoires confondus).

Niveau



61% sont issus d'un établissement d'enseignement **technique**, 36% d'un établissement d'enseignement général.

Type d'enseignement sur la dernière classe préparée



Les jeunes accompagnés par une Mission Locale ont connu plusieurs situations au cours de l'année 2023.

- 38% des jeunes ont eu une ou **plusieurs situations d'emploi** (1,9 en moyenne). Parmi eux, 21% ont occupé un emploi en CDI et 35% ont été en alternance.
- 29% ont connu une ou **plusieurs situations de formation**. Parmi eux, la moitié ont été à nouveau scolarisés et 19% ont pu bénéficier d'une formation financée par le Conseil Régional.
- Enfin, la quasi-totalité des jeunes ont été **demandeurs d'emploi** au cours de l'année 2023 (94%).

Cette synthèse des données régionales est réalisée dans la cadre de la mission d'observation sur le décrochage scolaire et le rattrapage en formation et en emploi confiée à Via Compétences par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est réalisée en partenariat avec la Région, les Rectorats de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon, la DRAAF, l'AMILAURA, la Préfecture, le ministère des Armées, le ministère de la Justice et France Travail.



Directrice de publication : Christelle MASSON • Réalisation : Claire LAMY • Mise en page et communication : Mélanie CATTELIN
Crédits images : Freepik • Date de publication : Décembre 2024 • Email contact : contact@via-competences.fr